



FÉDÉRATION BELGE DE PARAMOTEUR • BELGISCHE PARAMOTOR FEDERATIE

BREVET DE PILOTE DE PARAMOTEUR

1° Conditions requises pour délivrer le brevet

- Etre en ordre de cotisation FBPM et d'assurance.
- Avoir réussi avec 75% l'examen théorique paramoteur.
- Avoir réussi avec 75% l'examen sur la réglementation aérienne en vigueur en Belgique.
- Avoir 30 vols avec un minimum de 15 heures de vols attesté dans un carnet de vol.
- Avoir réussi les examens pratique de pilote (maîtrise du pilotage et navigation).

2. Validation et délivrance du brevet

Envoyer le carnet de vol et les attestations de réussite des examens pratiques au secrétariat de la FBPM, qui enverra après approbation du Conseil d'Administration la carte attestant le brevet.

3. Suspension, retrait du brevet.

En cas d'infraction grave ou de fonctionnement non conforme aux règles émises par la FBPM, le Conseil d'Administration de la FBPM se réserve le droit de suspendre ou de retirer définitivement le brevet.

Remarques :

Examens théoriques :

Les épreuves des examens théoriques s'effectuent à la fédération selon un calendrier établi et publié dans le « NEWS ».

Matières :

Théorie paramoteur : Matériel, Technique de vol, Aérodynamique et Mécanique de vol, Météorologie et Aérologie, Règles de vol.

Réglementation aérienne : La réglementation belge en vigueur.

Examens pratiques :

L'épreuve pratique de « Maîtrise de pilotage » se déroule au sein de l'école agréée sous la

direction de son moniteur. (Si un pilote a appris seul ou dans une école non agréée, il devra prendre contact avec une école agréée pour passer cette épreuve.)

L'épreuve de navigation doit se dérouler dans une autre école agréée différente de celle où le candidat a effectué son écolage.

Le prix de l'examen est fixé à 7€ par épreuve.

1 Epreuve de « Maîtrise de vol » :

Exercices au sol :

- Gonflage et contrôle de la voile de face et de dos moteur arrêté.
- Réflexe d'arrêt sur signal de l'instructeur.
- Gonflage et course pilotée moteur arrêté et moteur en fonctionnement.

1^{er} vol :

- Décollage, prise d'altitude de 150 M et revenir sur l'axe du terrain.
- Décrire un 360° avec reprise de cap dans l'axe de départ.
- Effectuer un 8 avec reprise de cap dans l'axe départ.
- Effectuer 1 touche en go sur une cible d'un mètre sur un.
- Revenir à l'entrée du terrain et effectué une approche avec un posé dans une cible de 15 mètres de diamètre.

2^{ème} vol :

- Décollage et revenir sur l'axe du terrain.
- Effectuer 1 passage lent et bas (2 mètres sol) sur une distance d'environ 50 mètres.
- Monter à 150 mètres à l'entrée du terrain et effectué une approche moteur arrêté avec un posé dans une cible de 15 mètres de diamètre.

2 Epreuve de navigation :

Un vol :

- Effectuer une navigation en campagne et passer au dessus d'un repère situé à environ 5 km du terrain tel indiqué sur une carte par l'instructeur. (Navigation à vue, pas de GPS)
- Revenir au terrain et effectué une approche réglementaire avec un posé dans une cible de 15 mètres de diamètre.

Remarque : Un casque avec radio est indispensable pour les deux épreuves.
